



CL/193/C.1
7 juin 2013

CONVOCAATION
193^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR
DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
Genève, 7 et 9 octobre 2013

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 193^{ème} session au Centre international de Conférences de Genève (CICG).

1. PARTICIPATION

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

2. DEROULEMENT DE LA SESSION

La première séance du Conseil directeur aura lieu le lundi 7 octobre de 9 à 11 heures et commencera par l'examen des points 1 à 6 de l'ordre du jour. Les membres du Conseil entendront ensuite une présentation sur le Projet de programme et de budget pour 2014 (point 7) et, si le temps le permet, examineront le point 10 : Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP.

A sa deuxième séance, qui se tiendra le mercredi 9 octobre de 10 à 13 heures, le Conseil directeur examinera et adoptera le Projet de programme et de budget pour 2014 (point 7), et il examinera ensuite d'autres points de son ordre du jour. A sa troisième séance, qui aura lieu le mercredi 9 octobre de 14 h.30 à 16 heures, le Conseil directeur examinera tous les points restants de son ordre du jour.

Lors de l'examen du budget qui commencera le mercredi, chaque Groupe géopolitique sera invité à désigner un porte-parole qui soumettra les avis et observations de son groupe.

3. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 266^{ème} session (mars 2013), est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses délibérations.

2. Approbation du compte rendu de la 192^{ème} session du Conseil directeur

Le compte rendu de la 192^{ème} session a été envoyé aux Membres le 21 mai 2013. Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 192^{ème} session (CL/192/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 193^{ème} session.

3. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres
- c) Statut d'observateur

Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif. Il examinera aussi toute demande éventuelle de statut d'observateur.

4. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 192^{ème} session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 192^{ème} session du Conseil directeur

6. Situation financière de l'UIP

7. Projet de programme et de budget pour 2014

8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017

9. Coopération avec le système des Nations Unies

10. Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

11. Activités des organes pléniels et comités spécialisés

Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :

- a) Comité de coordination des Femmes parlementaires
- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- e) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- f) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant
- g) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP

12. 130^{ème} Assemblée de l'UIP

La 130^{ème} Assemblée aura lieu à Bakou (Azerbaïdjan) du 9 au 13 avril 2014.

13. Prochaines réunions interparlementaires

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

14. Amendements aux Statuts et Règlements

15. Nomination de deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2014

16. Elections au Comité exécutif

(cf. Article 23 des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)
Le Conseil directeur sera appelé à élire quatre membres pour remplacer MM. K. Chshmaritian (Arménie), Nhem Thavy (Cambodge), K. Örnfjäder (Suède) et P.-F. Veillon (Suisse), dont le mandat viendra à expiration en octobre 2013.

3. POINTS SUPPLEMENTAIRES

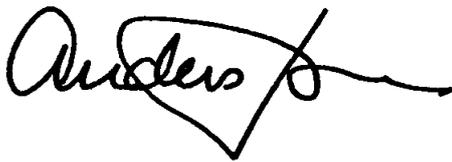
Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé que, aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

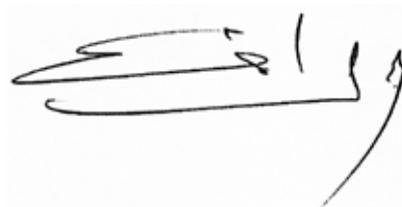
4. DOCUMENTS

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance et affichés sur le site web de l'UIP.

Nous nous réjouissons à la perspective de débats fructueux au Conseil en octobre prochain et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON
Secrétaire général
de l'Union interparlementaire



Abdelwahad RADI
Président
de l'Union interparlementaire